

**L'hon. M. Pickersgill:** Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a parfaitement raison, monsieur l'Orateur, en ce qu'il dit.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, ces deux motions ressemblent à une motion que j'ai présentée hier en vue de l'ajournement des débats de la Chambre, et je pense que l'honorable député de Hull (M. Caron) a pris la parole et a en quelque sorte bloqué ma propre motion. De nouveau, aujourd'hui, le gouvernement bloque ce bill portant sur l'agriculture.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Nous devons poursuivre les travaux.

M. FANE—INTERPRÉTATION SIMULTANÉE DANS  
LES TRIBUNES

**M. F. J. W. Fane (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Tous ceux qui siègent à la Chambre savent que les galeries reçoivent chaque jour un grand nombre de visiteurs, qui viennent suivre nos délibérations. On m'affirme que nombre de ces personnes ne sont pas véritablement bilingues, et ne possèdent pas à fond les deux langues officielles de notre pays. Elles ne peuvent donc pas suivre l'ensemble de nos débats ce qui les amène sans doute parfois à exprimer leurs regrets sur ce point. Elles savent en effet que les membres de la Chambre et les courriéristes parlementaires bénéficient d'un système d'interprétation simultanée. Puis-je proposer aux autorités compétentes de bien vouloir étudier l'éventualité d'installer un système d'interprétation simultanée dans les galeries des Communes?

(Texte)

**M. Prosper Boulanger (Mercier):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de prendre, très bientôt, les dispositions nécessaires afin que l'interprétation simultanée soit entendue dans les tribunes de la Chambre des communes?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur le président, la question de l'interprétation simultanée dans les tribunes est un des projets que le ministère des Travaux publics envisage, dans le cadre d'un plan d'amélioration d'envergure pour tout l'édifice de la Chambre des communes.

Cette question est à l'étude depuis environ deux mois, et lorsque le rapport des ingénieurs du ministère aura été présenté, le gouvernement sera alors en mesure de prendre une décision à cet égard.

(Traduction)

## LA BANQUE ET LE COMMERCE

Présentation du 10<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la banque et du commerce—M. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce).

## L'INDUSTRIE

### LES AUTOMOBILES—PART PLUS ACTIVE DU CANADA DANS L'ESSOR DE CETTE INDUSTRIE

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer à la Chambre de nouvelles mesures que présente le gouvernement en vue de stimuler la production et la vente des véhicules et des pièces de véhicules automobiles. Un décret du conseil a été adopté, en vertu duquel les mesures suivantes entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1963. Elles doivent remplacer les dispositions du décret C.P. 1962-1/1536 portant sur la remise des droits payés à l'importation des transmissions automatiques et des moteurs démontés.

Les nouvelles mesures prévoient la remise des droits payés à l'importation des véhicules et pièces de véhicules employés dans la fabrication des véhicules moteurs au Canada.

La remise des droits acquittés à l'importation peut être accordée aux fabricants qui exporteront plus de véhicules et de pièces qu'au cours des douze mois se terminant le 31 octobre 1962. Les exportations à tous les pays compteront aux fins de la remise des droits. Les fabricants de véhicules pourront obtenir des crédits sur leurs propres exportations ou sur celles des fabricants de pièces.

Le montant de tous les éléments d'origine canadienne compris dans des exportations donne droit à une remise de la douane sur un montant équivalent d'importations imposables. Dans le cas où l'industrie tirerait plein parti du programme, il pourrait en résulter un accroissement de production et d'exportations de 150 à 200 millions de dollars par année ainsi qu'une remise de droits de douane sur une valeur équivalente de produits importés au Canada.

Les nouvelles mesures seront d'abord mises en vigueur pour une période de trois ans. On prévoit qu'un programme de cette envergure donnera lieu à des placements considérables dans les moyens de production mais on sait que la préparation de programmes et la construction de nouvelles machines et de nouveaux bâtiments exige un certain temps, même quand on fait diligence.

Le gouvernement tient à faire, dans trois ans, une étude des progrès accomplis en vertu de ce programme afin de s'en inspirer pour ses mesures ultérieures.